AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis
La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 29 avril 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Samir LABIDI et Anis SMAOUI.

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1.000 DT)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Var.	En %
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	313 712	178 418	135 294	75,8%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	96 914	103 217	(6 303)	(6,1%)
AC3 - Créances sur la clientèle	5.3 (*)	9 083 401	8 589 017	494 384	5,8%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5.4	270 554	282 636	(12 082)	(4,3%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	1 382 225	1 278 753	103 472	8,1%
AC5B - Titres mis en équivalence	5.6	67 824	65 995	1 829	2,8%
AC6 - Valeurs immobilisées	5.7	123 816	105 716	18 100	17,1%
AC7 - Autres actifs	5.8	499 895	450 279	49 616	11,0%
AC7C - Ecart d'acquisition net (GoodWill)		-	-	-	
Total des actifs		11 838 341	11 054 031	784 310	7,1%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.9	1 360 596	803 589	557 007	69,3%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.10	221 355	395 709	(174 354)	(44,1%)
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.11(*)	7 733 842	7 561 193	172 649	2,3%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.12	614 490	506 437	108 053	21,3%
PA5 - Autres passifs	5.13(*)	388 267	396 579	(8 312)	(2,1%)
Total des passifs		10 318 550	9 663 507	655 043	6,8%
IM - Intérêts Minoritaires		332 314	384 731	(52 417)	-13,6%
Capitaux propres					
Capital émis	5.14	176 000	160 000	16 000	10,0%
Actions propres et d'auto-contrôle	5.14	(203)	(3 053)	2 850	93,4%
Réserves consolidées	5.14	845 681	653 806	191 875	29,3%
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.14	165 999	195 040	(29 041)	(14,9%)
Total des Capitaux propres (Part du Groupe)		1 187 477	1 005 793	181 684	18,1%

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Var.	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 298 737	995 936	302 801	30,4%
a- En faveur des établissements bancaires		339 305	125 221	214 084	171,0%
b- En faveur de la clientèle		799 432	710 714	88 718	12,5%
c- En faveur de l'Etat		160 000	160 000	-	
HB2 - Crédits documentaires		699 325	564 278	135 047	23,9%
Débiteurs par accréditifs export devises		143 538	78 876	64 662	82,0%
Débiteurs par accréditifs import devises		555 787	485 402	70 385	14,5%
HB3 - Actifs donnés en garantie	6.2	1 437 600	803 000	634 600	79,0%
Total des passifs éventuels		3 435 662	2 363 214	1 072 448	45,4%
Engagements donnés					45,4%
	6.3	3 435 662 400 777	2 363 214	1 072 448	45,4%
Engagements donnés	6.3				
Engagements donnés HB4 - Engagements de financements donnés	6.3	400 777	506 617	(105 840)	(20,9%)
Engagements donnés HB4 - Engagements de financements donnés Crédits notifiés non utilisés		400 777 400 777	506 617 506 617	(105 840) (105 840)	(20,9%) (20,9%) (26,1%)
Engagements donnés HB4 - Engagements de financements donnés Crédits notifiés non utilisés HB5 - Engagements sur titres		400 777 400 777 2 832	506 617 506 617 3 832	(105 840) (105 840) (1 000)	(20,9%)
Engagements donnés HB4 - Engagements de financements donnés Crédits notifiés non utilisés HB5 - Engagements sur titres a- Participations non libérées Total des engagements donnés		400 777 400 777 2 832 2 832	506 617 506 617 3 832 3 832	(105 840) (105 840) (1 000) (1 000)	(20,9%) (20,9%) (26,1%) (26,1%)
Engagements donnés HB4 - Engagements de financements donnés Crédits notifiés non utilisés HB5 - Engagements sur titres a- Participations non libérées		400 777 400 777 2 832 2 832	506 617 506 617 3 832 3 832	(105 840) (105 840) (1 000) (1 000)	(20,9% (20,9% (26,1% (26,1%

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2018	Jusqu'au 31/12/2017	Var.	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	7.1	841 007	617 909	223 098	36,1%
PR2 - Commissions (en produits)	7.2	111 163	88 325	22 838	25,9%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	52 159	35 371	16 788	47,5%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	85 029	72 228	12 801	17,7%
Total produits d'exploitation bancaire		1 089 358	813 833	275 525	33,9%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(520 471)	(362 142)	(158 329)	(43,7%)
CH2 - Commissions encourues		(1 635)	(4 457)	2 822	63,3%
Total charges d'exploitation bancaire		(522 106)	(366 599)	(155 507)	(42,4%)
Produit Net Bancaire		567 252	447 234	120 018	26,8%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.6	(82 684)	(75 761)	(6 923)	(9,1%)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.7	30 218	93 381	(63 163)	(67,6%)
PR7 - Autres produits d'exploitation		25 892	64 738	(38 846)	(60,0%)
CH6 - Frais de personnel	7.8	(211 575)	(193 360)	(18 215)	(9,4%)
CH7 - Charges générales d'exploitation		(88 047)	(65 934)	(22 113)	(33,5%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immob	oilisations	(10 086)	(7 590)	(2 496)	(32,9%)
Résultat d'exploitation		230 970	262 708	(31 738)	(12,1%)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		(4 799)	(19 925)	15 126	75,9%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	7.9	(11 947)	(765)	(11 182)	(1461,7%)
Résultat avant impôt		214 224	242 018	(27 794)	(11,5%)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	7.10	(31 168)	(29 110)	(2 058)	(7,1%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(4 033)	(4 432)	399	9,0%
Résultat net de l'exercice		179 022	208 476	(29 454)	(14,1%)
Intérêts minoritaires		(13 023)	(13 436)	413	3,1%
Résultat net de l'exercice, Part du groupe		165 999	195 040	(29 041)	(14,9%)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

N	otes	Jusqu'au 31/12/2018	Jusqu'au 31/12/2017	Var.	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		991 725	735 061	256 664	34,9%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(522 364)	(358 691)	(163 673)	(45,6%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		2 447	(6 150)	8 597	139,8%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(612 688)	(1 383 249)	770 561	55,7%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		188 917	599 949	(411 032)	(68,5%)
Titres de placement		27 808	9 951	17 857	179,4%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(231 962)	(202 285)	(29 677)	(14,7%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(42 917)	127 909	(170 826)	(133,6%)
Impôt sur les bénéfices		(44 816)	(8 482)	(36 334)	(428,4%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8.1	(243 850)	(485 987)	242 137	49,8%
Activités d'investissement Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		79 882	65 519	14 363	21,9%
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		79 882	65 519	14 363	21,9%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(101 987)	(99 150)	(2 837)	(2,9%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(28 185)	(9 024)	(19 161)	(212,3%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	8.2	(50 290)	(42 655)	(7 635)	(17,9%)
Activités de financement			(,-,)		
Rachat / Revente d'actions propres et d'auto-contrôle		5 049	(154)	5 203	3378,6%
Emission d'emprunts		83 634	97 722	(14 088)	(14,4%)
Remboursement d'emprunts		15 133	(13 173)	28 306	214,9%
Augmentation / diminution des ressources spéciales		6 105	(11 936)	18 041	151,1%
Dividendes encaissées / versés et autres distributions		(11 157)	(10 534)	(623)	(5,9%)
Autres flux de financement		(54 588)	(6 119)	(48 469)	(792,1%)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	8.3	44 176	55 806	(11 630)	(20,8%)
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquid	dités	(606)	(45 099)	44 493	98,7%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(250 570)	(517 935)	267 365	51,6%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(957 275)	(439 340)	(517 935)	(117,9%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	(1 207 845)	(957 275)	(250 570)	(26,2%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTÉS AU 31 décembre 2018

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe BNA se compose de la banque, société mère, 17 sociétés filiales et 5 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, la promotion immobilière et autres services. Le Groupe est présenté comme suit :

BNA: Banque Nationale Agricole Etablissement de crédit. Banque.

Siège social : Avenue Med V, 1001 Tunis

Services financiers

BNA Capitaux

Société intermédiaire en bourse, Complexe le banquier, avenue Tahar Hadded les berges du lac

SOFINREC

Société de recouvrement, Rue de l'île de Rhodes-Immeuble l'ATRIUM n°14 LacII 1053 Tunis

SICAR Invest.

Société d'investissement à capital risque, 16, rue de Syrie imm EPI center 12 eme étage 1002 Tunis

SOIVM SICAF

Société d'investissement à capital fixe, Complexe le banquier, avenue Tahar Hadded les berges du lac

CAP BANK

Banque d'affaires 10 bis, rue Mahmoud Elmatri, Mutuelle Ville

Assurance AMI

Compagnie d'assurance Sité des pins, Zone Nord Est Lac II 1053, Tunis

Placement Obligataire SICAV

Société d'investissement à capital variable. 5, rue de Syrie 1002 Tunis

SICAV BNA

Société d'investissement à capital variable. 5, rue de Syrie 1002 Tunis

SICAF Participation

Société d'investissement à capital fixe, 5, rue de Syrie Tunis.

ZIED

Gestion de portefeuille titres 46, rue Trak Ibn Zied Mutuelle ville 1082 Tunis

TUNIS-RE

Société de réassurance Avenue Mohamed V 1073 Montplaisir

SODINO

Société d'investissement à capital risque, 5, rue de Syrie Tunis.

Promotion immobilière

SIMPAR

Promotion immobilière, 14 ,rue MasmoudaMutuelleville

ESSOUKNA

Promotion immobilière 46, rue Tarak Ibn Zied Mutuelle ville 1082 Tunis

SIVIA

Promotion immobilière, 51 Av HédiNouira Résidence Ryma 2037 Ennasr II TUNIS

SPI MADINA

Promotion immobilière 36 Boulevard HediNouira ENNASR II 2037

LES OEILLETS

Promotion immobilière 46. Rue Tarek Ibn ZiedMutuelleville - 1082 Tunis

Autres services

Tunisie Informatique Services TIS

Développement informatique 6, place Mohamed Kurd Ali EL Omrane

AGROSERVICE

Services agricoles 4, rue Hassen Ibn Noomane BP 152-1002-Tunis

SOGEST

Etudes et services 44 avenue HediNouiraEnnasr

SODET SUD

Développement touristique Résidence l'Etoile du Nord Bloc A-6E-BA31-Centre Urbain Nord

Générale de Vente

Gestion et vente d'actifs 46, Rue Tarek Ibn ZiedMutuelleville - 1082 Tunis

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 176 millions de dinars, composé de 35 200 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Med V, 1001 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2018 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	17 629 490	88 147 450	50,09%
L'Etat Tunisien	8 269 050	41 345 250	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 674 795	13 373 975	7,60%
Office des Céréales	2 161 016	10 805 080	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 824 072	9 120 360	5,18%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 425 655	7 128 275	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 107 676	5 538 380	3,15%
Office des Terres Domaniales	140 817	704 085	0,40%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 409	132 045	0,08%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 059 494	20 297 470	11,53%
СТАМА	1 538 230	7 691 150	4,37%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 348 164	6 740 820	3,83%
STAR	754 428	3 772 140	2,14%
Société Tunisienne du Sucre	52 506	262 530	0,15%
Autres actionnaires à participation publique	366 166	1 830 830	1,04%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	3 681 056	18 405 280	10,46%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	8 610 092	43 050 460	24,46%
AUTRES ACTIONNAIRES	1 219 868	6 099 340	3,47%
TOTAL	35 200 000	176 000 000	100%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la BNA et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Principes de consolidation

3.1.1- Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BNA exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

3.1.2- Méthodes de consolidation

Méthode d'intégration globale

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Méthode de mise en équivalence

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation, la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mise en équivalence.

3.1.3- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

* Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

* Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

* Retraitement des créances bancaires cédées à la société de recouvrement

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2018, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC seize lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat de cession interne, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif " sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Ce traitement se justifie par l'application du paragraphe 18 de la norme NCT 35 qui stipule que les événements semblables conduits dans des circonstances similaires, devraient être traités sur la base de méthodes uniformes dans les états financiers consolidés du groupe.

Ainsi, les créances cédées par la Banque à sa filiale SOFINREC n'ont jamais quitté le contrôle de la société mère depuis leur origination. Les créances relevant des lots 1 à 4 devaient subir une radiation (write-off) à base individuelle préalablement à leur cession, et ce, conformément aux exigences du paragraphe 29 de la norme NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents dans les établissements bancaires.

En conséquence, le traitement desdites créances, à base consolidée, devraient s'appuyer sur les circonstances qui prévalaient le jour de leur sortie du bilan individuel de la BNA.

Pour les créances relevant des lots 5 à 16, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés.

Les créances détenues par la société de recouvrement sont totalement provisionnées dans les états financiers consolidés. Les intérêts et agios rattachés sont totalement réservés.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

* Intégration globale des OPCVM

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments imputés directement en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous la rubrique "Réserves consolidés".

* Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisés.

* Ecart d'acquisition et écart d'évaluation

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecarts d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

* Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la dé-comptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

* Déconsolidation

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.2.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.2.3- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du Groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.
- Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quotepart attribuable au groupe, en capitaux propres sous la rubrique "réserves consolidés".
- Les titres côtés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- -La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres côtés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.4- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS-RE.

3.6- Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées et les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

3.7- Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes.
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1-Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2-Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel retraité de la société mère BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, certaines sociétés consolidées distinguent les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de certaines sociétés consolidées qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si ces sociétés sont tenues ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par ces sociétés et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie).

Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8- Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.8.1-Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.8.2-Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;

- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2018 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de Crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	25%	25%
SOFINREC	35%	35%
SICAR INVEST	35%	35%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	25%	25%
ESSOUKNA	25%	25%
SIVIA	25%	25%
SPI MADINA	25%	25%
LES ŒILLETS	25%	25%
Autres services		
Tunisie Informatique Services	25%	25%
SOGEST	25%	25%
AGROSERVICES	10%	10%
ZIED SARL	25%	25%

3.9- Modifications apportées aux états financiers consolidés précédemment publiés :

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière du groupe et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Montant
Provisions ordinaires sur engagements hors bilan	AC3B	PA5A	(21 449)
Provisions additionnelles sur engagements hors bilan	AC3B	PA5A	(1 229)
Saisie arrêt sur comptes en devises	PA5B	PA3B	759
Saisie arrêt sur comptes en dinars convertibles	PA5B	PA3B	3

Les rubriques des états financiers ayant été impactées par le reclassement mentionné se comportent comme suit :

Libellé du compte	Solde au 31/12/2017 Reclassem publié	Solde au 31/12/2017 Retraité
AC3 - Créances sur la clientèle	8 566 339 22 6	578 8 589 017
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	7 560 431	762 7 561 193
PA5 - Autres passifs	374 663 21 9	396 579

4- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1- Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 23 entités au 31 décembre 2018:

- 17 filiales traitées par intégration globale ;
- 5 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Toutes ces entités sont établies et résidentes en Tunisie.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	%d'intérêt
Etablissements de Crédit			
Banque Nationale Agricole	Intégration globale	100,000%	100,000%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	Intégration globale	99,996%	99,436%
SOFINREC	Intégration globale	100,000%	99,453%
SICAR INVEST	Intégration globale	93,300%	74,880%
SOIVM SICAF	Intégration globale	100,000%	75,235%
SICAF Participations	Intégration globale	99,986%	99,986%
SICAV BNA (2)	Intégration globale	30,599%	27,548%
Placement Obligataire SICAV (2)	Intégration globale	0,097%	0,063%
ZIED SARL	Intégration globale	100,000%	30,700%
CAP BANK	Mise en équivalence	23,823%	23,823%
TUNIS-RE	Mise en équivalence	20,807%	19,104%
AMI	Mise en équivalence	25,899%	25,899%
SODINO	Mise en équivalence	24,750%	24,750%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	Intégration globale	33,926%	33,434%
ESSOUKNA	Intégration globale	69,965%	23,451%
SIVIA	Intégration globale	99,991%	42,306%
SPI MADINA	Intégration globale	99,999%	41,110%
LES ŒILLETS	Intégration globale	99,999%	52,966%
Autres services			
Tunisie Informatique Services	Intégration globale	74,000%	46,721%
SODET SUD	Intégration globale	74,567%	54,042%
SOGEST	Intégration globale	94,760%	45,004%
AGROSERVICES (3)	Intégration globale	34,850%	34,849%
GENERALE DE VENTE (4)	Mise en équivalence	49,995%	49,995%

(1) La BNA détient 33,926% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. Les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	% de droits de vote
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT	18,76%
CTAMA	10,58%
COMAR	7,17%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 5%	63,49%

Bien que ne détenant pas la majorité des droits de vote, la Banque Nationale Agricole dispose, en fait, de la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de la société SIMPAR, en raison de la dilution du capital de cette dernière.

Ce contrôle exclusif de fait est, en outre, démontré historiquement et actuellement à travers la désignation par la BNA de la majorité des membres du conseil d'administration de la cible.

- (2) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure la fonction de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celle de gestionnaire.
- (3) Le tableau suivant justifie le contrôle de droit exercé par le Groupe BNA sur la société AGROSERVICES :

Sociétés	S.P.B	AGROSERVICES	SODAL (*)	SFL (*)	SODEAT (*)
BNA (Directe)	49 993	1 791	144 676		
S.P.B		300		153 537	95 352
SODAL		300			1
SFL		300			
SODEAT		300			
TOTAL	49 993	2 991	144 676	153 537	95 353
Capital (Nombre d'actions)	50 000	6 000	209 648	249 532	126 821
% de contrôle	99,99%	49,85%	69,01%	61,53%	75,19%

- (*) : Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :
- SODAL arrête ses états financiers au 31 août de chaque exercice et elle ne prépare pas des états financiers arrêtés au 31 décembre pour les besoins de consolidation ;
- les sociétés SFL et SODEAT qui sont contrôlées par le Groupe sont en liquidation. Compte non tenu des participations des sociétés SODAL, SFL et SODEAT, le pourcentage de contrôle du Groupe BNA est de 34,85%.
- (4) La société La Générale de Vente « GEVE » est contrôlée par la Société Tunisienne de Banque « STB ». Ce contrôle de droit est démontré par la détention de 50.001% des droits de vote dans la société « GEVE ».

Il est à signaler que les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et ceux des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation. Toutefois, les sociétés AMI, SODINO, TUNISRE et CAPBANK, n'ont pas fourni des comptes certifiés par leurs commissaires aux comptes à la date d'arrêtée des états financiers consolidés.

5- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 313.712 mDT au 31/12/2018 contre 178.418 mDT au 31/12/2017, soit une augmentation de 135.294 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Avoirs en caisse en dinars	45 606	42 501	3 105	7,3%
Avoirs en caisse en devises	12 950	8 942	4 008	44,8%
Avoirs auprès de la BCT en dinars	6 204	6 499	(295)	(4,5%)
Avoirs chez la BCT en devises	211 533	68 323	143 210	209,6%
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	26 876	41 200	(14 324)	(34,8%)
Intérêts à perçevoir	2	4	(2)	(50,0%)
Mouvements IBS	10 739	10 729	10	0,1%
Avoirs auprès du CCP	203	554	(351)	(63,4%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(401)	(334)	(67)	(20,1%)
Total	313 712	178 418	135 294	75,8%

5.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 96.914 mDT au 31/12/2018 contre 103.217 mDT au 31/12/2017, soit une diminution de 6.303 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
A - Créances sur les établissements bancaires	45 742	51 863	(6 121)	(11,8%)
Comptes courants & autres créances	5 688	11 829	(6 141)	(51,9%)
Prêts sur le marché monétaire en dinars	40 000	40 000	-	-
Intérêts à percevoir	54	34	20	58,8%
B - Créances sur les établissements financiers	51 430	51 586	(156)	(0,3%)
Comptes courants	9 725	7 603	2 122	27,9%
Prêts à MLT	40 453	42 900	(2 447)	(5,7%)
Créances rattachées sociétés de leasing	252	926	(674)	(72,8%)
Intérêts à percevoir	1 000	157	843	536,9%
Total brut	97 172	103 449	(6 277)	(6,1%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(258)	(232)	(26)	(11,2%)
Total net	96 914	103 217	(6 303)	(6,1%)

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	5 595	40 147	-	-	-	45 742
Comptes courants & autres créances	5 595	93	-	-	-	5 688
Prêts sur le marché monétaire en dinars	-	40 000	-	-	-	40 000
Intérêts à percevoir	-	54	-	-	-	54
B - Créances sur les établissements financiers	10 990	5 134	10 284	24 281	741	51 430
Comptes courants	9 725	-	-	-	-	9 725
Prêts à MLT	1 013	4 134	10 284	24 281	741	40 453
Créances rattachées sociétés de leasing	252	-	-	-	-	252
Intérêts à percevoir	-	1 000	-	-	-	1 000
Total brut au 31 décembre 2018	16 585	45 281	10 284	24 281	741	97 172
Total brut au 31 décembre 2017	-	60 549	400	32 500	10 000	103 449

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2017	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2018
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(232)	(26)	-	-	(258)
Total	(232)	(26)	-	-	(258)

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 258 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écartsdégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

5.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2018 à 9.083.401 mDT contre 8.589.017 mDT au 31/12/2017, enregistrant ainsi une augmentation de 494.384 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Engagements bruts agricoles	1 070 013	1 066 798	3 215	0,3%
Comptes débiteurs	45 866	61 016	(15 150)	(24,8%)
Autres concours à la clientèle	575 069	566 805	8 264	1,5%
Crédits sur ressources spéciales	188 695	184 668	4 027	2,2%
Intérêts impayés et créances rattachées	264 858	256 792	8 066	3,1%
Produits constatés d'avance	(4 475)	(2 483)	(1 992)	(80,2%)
Engagements bruts commerciaux et industriels	9 463 021	8 936 290	526 731	5,9%
Comptes débiteurs	1 422 595	1 241 807	180 788	14,6%
Autres concours à la clientèle	7 728 327	7 410 147	318 180	4,3%
Crédits sur ressources spéciales	111 464	109 621	1 843	1,7%
Intérêts impayés et créances rattachées	233 994	204 156	29 838	14,6%
Produits constatés d'avance	(33 359)	(29 441)	(3 918)	(13,3%)
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	16 622	17 824	(1 202)	(6,7%)
Créances bancaires détenues par la SOFINREC	523 020	415 657	107 363	25,8%
Encours brut	11 073 217	10 437 110	528 744	5,1%
Provisions sur créances à la clientèle	(1 442 318)	(1 330 126)	(112 192)	(8,4%)
Provisions sur créances classées (*)	(1 043 014)	(1 005 753)	(37 261)	(3,7%)
Provisions additionnelles (*)	(282 813)	(236 554)	(46 259)	(19,6%)
Provisions collectives sur créances non classées	(116 491)	(87 819)	(28 672)	(32,6%)
Provisions sur créances agricoles prises en charge par l'Etat	(464)	(464)	-	-
Intérêts et agios réservés	(547 034)	(517 503)	(29 531)	(5,7%)
Sur engagements agricoles	(249 638)	(245 762)	(3 876)	(1,6%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(259 180)	(243 211)	(15 969)	(6,6%)
Sur créance détenues par la SOFINREC	(38 216)	(28 530)	(9 686)	(34,0%)
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(1 989 816)	(1 848 093)	(141 723)	(7,7%)
Encours net	9 083 401	8 589 017	494 384	5,8%

^(*) Données retraitées pour des besoins de comparabilité, voir note 3.9-Modifications apportées aux états financiers précédemment publiés.

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2017 Publié	31/12/2017 Ajusté	Dotations	Reprises	Reclass.	31/12/2018
Provisions sur créances agricoles prises en charge par l'Etat	(464)	(464)	-	-	-	(464)
Créances douteuses	(1 233 481)	(1 242 307)	(139 760)	56 240	-	(1 325 827)
Provisions collectives	(75 113)	(87 819)	(28 672)	-	-	(116 491)
Total	(1 309 058)	(1 330 590)	(168 432)	56 240	-	(1 442 782)

5.3.1- Créances bancaires détenues par la SOFINREC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente au 31 décembre 2018 comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Engagements bruts en principal	484 804	387 127	97 677	25,2%
Intérêts et créances rattachées	38 216	28 530	9 686	34,0%
Engagements bruts	523 020	415 657	107 363	25,8%
Provisions et agios réservés	(523 020)	(415 657)	(107 363)	(25,8%)
Encours net	-	-	-	-

5.3.2- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements du Groupe BNA, ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2018 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions			os réservés hors térêts agricoles
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Classe 0	8 240 092	7 725 679	8 190 243	7 676 410	-	-	(7 050)	(20 018)
Classe 1	1 784 077	1 537 382	1 774 836	1 536 559	-	-	(11)	(19 085)
Total des créances courantes	10 024 169	9 263 061	9 965 079	9 212 969	-	-	(7 061)	(39 103)
Classe 2	189 870	232 978	184 844	222 274	(20 312)	(26 522)	(11 134)	(13 501)
Classe 3	234 254	140 663	233 627	139 180	(45 042)	(27 229)	(28 756)	(12 589)
Classe 4	2 180 568	2 125 850	1 952 972	1 903 921	(1 277 447)	(1 212 037)	(235 945)	(224 649)
Total des créances classées	2 604 692	2 499 491	2 371 443	2 265 375	(1 342 801)	(1 265 788)	(275 835)	(250 739)
Total des créances en mDT	12 628 861	11 762 552	12 336 522	11 478 344	(1 342 801)	(1 265 788)	(282 896)	(289 842)
Taux des créances classées	20,62%	21,25%	19,22%	19,74%				
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et les intérêts et agios réservés	62,14%	60,67%	68,26%	66,94%				

5.3.3- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, le Groupe a constitué des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24, tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2018, le solde de la provision collective comptabilisée par le Groupe s'élève à 116.491 mDT et s'analyse comme suit :

		Taux de migration	Taux de provisionnement	Facteur	Provision
	Eng (0/1)	moyen	moyen	scalaire	Collective
Agriculture	331 879	11,1%	9,9%	2,81	10 302
Autres Industries	87 539	2,6%	27,9%	3,11	1 986
Autres Services	704 444	4,8%	21,5%	1,40	10 229
Bâtiments et travaux publics	498 046	3,6%	21,8%	1,30	5 013
Commerce	1 372 849	4,0%	20,2%	1,37	15 184
Consommation	1 369 011	2,4%	51,8%	1,19	20 027
Habitat	418 214	2,3%	17,0%	2,58	4 151
Industries Manufacturières	2 342 329	3,8%	19,1%	1,48	25 005
Promotion Immobilière	599 655	6,4%	7,9%	1,15	3 468
Tourisme	124 882	8,0%	11,4%	1,00	1 139
Total Classes 0 & 1 (*)	7 848 848				96 504
Carthage Cement (**)	79 948	100%	25,0%	1,00	19 987
Total	7 928 796				116 491

(*) Compte non tenu des engagements des entreprises publiques et des établissements de crédits et hors Carthage Cement (**) Suite aux recommandations de la BCT, la banque a procédé exceptionnellement à la constatation d'une provision sur les engagements de la société Carthage Cement hors escompte commercial au taux de 25%.

5.3.4- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, le Groupe a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2018, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2018 s'élève à 282.813 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 46.259 mDT par rapport au 31/12/2017.

5.3.5- Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, le Groupe a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Pour le traitement comptable, la BNA a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 20 ans et 25 ans arrive à terme respectivement au 01/03/2019 et au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8%:

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2018 (3)	Encours au 31/12/2018 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	24 452	32 814	14 052	10 769	3 283
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	116 280	156 044	65 354	50 357	14 997
Article 3 de la loi n°99/65 du 15/07/1999	24 051	11 807	12 244	1 666	1 113	553
Total en mDT	353 642	152 539	201 103	81 072	62 239	18 833

5.3.6- Engagements des entreprises publiques

Les actifs du Groupe comportent des engagements importants des entreprises publiques. Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2018 :

	Total des			Dont engageme	nts des sociétés		
Cadre légal	entreprises publiques	Office des Céréales	STIR	TUNIS AIR	O.T.D	O.N.H	El Fouledh
Engagements au 31/12/2017	1 359 880	544 357	151 605	52 490	107 560	108 536	52 600
Engagements au 31/12/2018	1 765 383	904 044	150 410	38 247	113 223	56 528	58 684
Garanties de l'état au 31/12/2018	1 506 642	903 900	150 410	37 969	95 100	56 528	50 237
Agios et intérêts réservés au 31/12/2018	(14 034)	-	-	-	-	-	(8 446)
Classe au 31/12/2018	-	0	0	0	0	0	4
Provisions au 31/12/2018	-	-	-	-	-	-	-

5.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 270.554 mDT au 31/12/2018 contre 282.636 mDT au 31/12/2017, enregistrant ainsi une baisse de 12.082 mDT. Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
1. Titres à revenu variable	49 555	32 569	16 986	52,2%
Titres de placement	12 930	26 498	(13 568)	(51,2%)
Parts dans les OPCVM (Placement)	40 030	9 494	30 536	321,6%
Créances et dettes rattachées sur titres de placement	9	-	9	-
Total brut	52 969	35 992	16 977	47,2%
Provisions sur titres à revenu variable	(3 414)	(3 423)	9	0,3%
2. Titres à revenu fixe	220 999	250 067	(29 068)	(11,6%)
Bons de trésor	69 106	75 329	(6 223)	(8,3%)
Créances et dettes rattachées sur bons de trésor	2 062	5 689	(3 627)	(63,8%)
Obligations	142 708	161 761	(19 053)	(11,8%)
Créances rattachées sur obligations	4 693	4 783	(90)	(1,9%)
Billets de trésorerie et certificats de dépôt	2 390	2 477	(87)	(3,5%)
Créances et dettes rattachées sur billets de trésorerie et certificats dépôt	40	28	12	42,9%
Pars dans les Fonds Communs de créances	-	-	=	-
Total brut	220 999	250 067	(29 068)	(11,6%)
Provisions sur titres à revenu fixe	-	-	-	-
Total net	270 554	282 636	(12 082)	(4,3%)

5.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 1.382.225 mDT au 31/12/2018 contre 1.278.753 mDT au 31/12/2017.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investissement (1)	Titres participatifs	Emprunts obligataires	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2018
Val. brute au 31/12/2018	218 457	35 000	185 366	37 620	902	65 477	871 968	1 414 790
Valeur au 1er janvier	197 310	-	218 449	26 400	902	76 375	782 038	1 301 474
Acquisitions / souscriptions	25 153	35 000	12 005	28 220	-	-	196 879	297 257
Cessions /Remboursement	(4 006)	-	(45 088)	(17 000)	-	(10 898)	(106 949)	(183 941)
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	51	-	7 258	-	1 300	15	32 778	41 402
Prov. au 31/12/2018	(69 965)	-	-	(3 102)	(900)	-	-	(73 967)
Provisions au 1er janvier	(61 973)	-	-	(816)	-	-	-	(62 789)
Dotations	(10 492)	-	-	(2 286)	(900)	-	-	(13 678)
Reprises	2 500	-	-	-	-	-	-	2 500
Val. nette au 31/12/2018	148 543	35 000	192 624	34 518	1 302	65 492	904 746	1 382 225
Val. brute au 31/12/2017	197 310	-	218 449	26 400	902	76 375	782 038	1 301 474
Créances rattachées	142	=	8 111	-	481	15	31 319	40 068
Provisions au 31/12/2017	(61 973)	-	-	(816)	-	-	-	(62 789)
Val. nette au 31/12/2017	135 479	-	226 560	25 584	1 383	76 390	813 357	1 278 753

(1) Les titres d'investissement comprennent les titres de participations-financement (Titres en rétrocession), les autres titres de participation ainsi que la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. (voir note 3.1.1)

5.6- Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

	2018		2017	
Société	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%
TUNIS-RE	41 299	19,10%	39 090	19,26%
AMI	19 056	25,90%	18 400	25,21%
SODINO	4 844	24,75%	6 198	24,66%
CAP BANK	2 258	23,82%	1 711	23,74%
GENERALE DES VENTES	367	49,99%	596	49,81%
Total	67 824		65 995	

5.7- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le Groupe.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2018, une valeur brute de 247.364 mDT et des amortissements et des provisions de 123.548 mDT soit une valeur nette de 123.816 mDT contre 105.716 mDt au 31/12/2017.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2018, s'établit comme suit :

	Valeur au 31/12/2017	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement Réaffectation	Valeur au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	22 626	4 551	-	-	27 177
Logiciels	22 626	4 551	-	-	27 177
Amortissements	(15 927)	(3 542)	-	50	(19 419)
Logiciels	(15 927)	(3 542)	-	50	(19 419)
Total net (1)	6 699	1 009	-	50	7 758
Immobilisations corporelles	196 705	23 792	(246)	(64)	220 187
Terrains	4 259	1 139	-	2 601	7 999
Constructions	94 007	1 064	(146)	(566)	94 359
Agencements, aménagements et installations	32 602	4 564	-	-	37 166
Matériel de transport	5 066	202	(100)	-	5 168
Matériel et outillage	84	2	-	-	86
MMB et Matériel informatique	44 997	9 648	-	(14)	54 631
Immobilisations en cours	11 057	4 713	-	(2 085)	13 685
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	469	642	-	-	1 111
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	1 272	-	-	1 423
Dépenses nouvelles agences	201	546	-	-	747
Immobilisations en dation (*)	3 812	-	-	-	3 812
Amortissements	(97 351)	(6 543)	88	14	(103 792)
Constructions	(30 796)	(1 915)	35	241	(32 435)
Agencements, aménagements et installations	(25 821)	(1 297)	-	(281)	(27 399)
Matériel de transport	(3 596)	(541)	53	127	(3 957)
Matériel et outillage	(53)	(8)	-	-	(61)
MMB et Matériel informatique	(37 085)	(2 782)	-	(73)	(39 940)
Dépréciations	(337)	-	-	-	(337)
Immobilisations en dation (*)	(337)	-	-	-	(337)
Total net (2)	99 017	17 249	(158)	(50)	116 058
Total général (1)+(2)	105 716	18 258	(158)		123 816

(*) Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2018 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	(337)	(337)
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	639	690	51	-
Total		3 812			(337)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues. Ces immobilisations sont hors exploitation et destinés à être vendus.

5.8- Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 499.895 mDT au 31/12/2018 contre 450.279 mDT au 31/12/2017. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Comptes d'attente et de régularisation	115 038	78 715	36 323	46,1%
Débiteurs divers	36 273	19 913	16 360	82,2%
État, impôts & taxes	27 370	9 145	18 225	199,3%
Commissions de gestion à percevoir	13 515	10 616	2 899	27,3%
Ajustements devises	4 447	5 488	(1 041)	(19,0%)
Comptes liés à la compensation (*)	25 020	26 312	(1 292)	(4,9%)
Autres comptes	8 413	7 241	1 172	16,2%
Actifs d'impôts sur les résultats :	70 542	52 252	(966)	(1,8%)
Actifs d'impôts exigibles	23 528	10 112	13 416	132,7%
Actifs d'impôts différés	47 014	42 140	4 874	11,6%
Actifs d'exploitation des filiales non financières	202 208	213 939	(11 731)	(5,5%)
Stocks de terrains à bâtir	69 430	82 088	(12 658)	(15,4%)
Stocks de travaux immobiliers en cours	53 468	72 689	(19 221)	(26,4%)
Stocks de travaux immobiliers terminés	71 416	48 536	22 880	47,1%
Autres stocks	970	1 529	(559)	(36,6%)
Clients et comptes rattachés	6 924	9 097	(2 173)	(23,9%)
Autres actifs	112 107	105 373	6 734	6,4%
Prêts au personnel	45 607	37 907	7 700	20,3%
Charges reportées	-	-	-	-
Stock cartes de retrait	730	301	429	142,5%
Dotations timbres postaux	264	147	117	79,6%
Dotations timbres fiscaux	13	9	4	44,4%
Dotations timbres spéciaux de voyage	38	116	(78)	(67,2%)
Dépôts et cautionnements	1 430	1 378	52	3,8%
Autres comptes	64 025	65 515	(1 490)	(2,3%)
Total Net	499 895	450 279	49 616	11,0%

(*) Au 31 Décembre 2018, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 25.020 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 95.632 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

5.9- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 1.360.596 mDT au 31/12/2018 contre 803.589 mDT au 31/12/2017, enregistrant ainsi une augmentation de 557.007 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Utilisations auprès de la BCT en dinars	6	4	2	50,0%
Emprunts auprès de la BCT en dinars	1 358 000	803 000	555 000	69,1%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	2 590	585	2 005	342,7%
Total	1 360 596	803 589	557 007	69,3%

5.10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 221.355 mDT au 31/12/2018 contre 395.709 mDT au 31/12/2017, enregistrant ainsi une diminution de 174 354 mDT. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	214 810	392 633	(177 823)	(45,3%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	6 545	3 076	3 469	112,8%
Total	221 355	395 709	(174 354)	(44,1%)

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Comptes à vue	12 974	9 553	3 421	35,8%
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	93 300	91 300	2 000	2,2%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	114 829	293 978	(179 149)	(60,9%)
Intérêts à payer	252	878	(626)	(71,3%)
Total	221 355	395 709	(174 354)	(44,1%)

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	12 974	-	-	-	12 974
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	93 300	-	-	-	93 300
Emprunts sur le marché monétaire en devises	46 463	68 366	-	-	114 829
Intérêts à payer	252	-	-	-	252
Total	152 989	68 366	-	-	221 355

5.11- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 7.733.842 mDT au 31 décembre 2018 contre 7.561.193 mDT au 31 décembre 2017, enregistrant ainsi une augmentation de 172.649 mDT, soit une progression de 2,3%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Dépôts en dinars	6 831 137	6 844 161	(13 024)	(0,2%)
Dépôts à vue en dinars	1 593 093	1 692 005	(98 912)	(5,8%)
Dépôts d'épargne en dinars	2 645 058	2 448 489	196 569	8,0%
Bons de caisse en dinars	64 874	68 567	(3 693)	(5,4%)
Comptes à terme en dinars	215 936	215 880	56	0,0%
Comptes spéciaux de placement en dinars	1 742 879	1 753 389	(10 510)	(0,6%)
Certificats de dépôt en dinars	382 000	453 500	(71 500)	(15,8%)
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	187 297	212 331	(25 034)	(11,8%)
Dépôts en devises	859 798	670 272	189 526	28,3%
Dépôts à vue en devises	579 657	346 639	233 018	67,2%
Bons de caisse en devises	11 646	10 900	746	6,8%
Comptes à terme en devises	49 669	47 161	2 508	5,3%
Comptes de placement en devises	194 725	250 370	(55 645)	(22,2%)
Autres sommes dues à la clientèle en devises	24 101	15 202	8 899	58,5%
Dettes rattachées	42 907	46 760	(3 853)	(8,2%)
Intérêts à payer sur dépôts à vue	4 377	2 740	1 637	59,7%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	490	1 070	(580)	(54,2%)
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	28 102	22 307	5 795	26,0%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	48 530	47 062	1 468	3,1%
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(38 592)	(26 419)	(12 173)	(46,1%)
Total	7 733 842	7 561 193	172 649	2,3%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	4 426 079	790 805	1 188 869	425 384	-	6 831 137
Dépôts à vue en dinars	1 593 093	-	-	-	-	1 593 093
Dépôts d'épargne en dinars	2 645 058	-	-	-	-	2 645 058
Bons de caisse en dinars	180	17 984	27 231	19 479	-	64 874
Comptes à terme en dinars	451	76 687	92 029	46 769	-	215 936
Comptes spéciaux de placement en dinars	-	480 634	911 109	351 136	-	1 742 879
Certificats de dépôt en dinars	-	215 500	158 500	8 000	-	382 000
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	187 297	-	-	-	-	187 297
Dépôts en devises	603 758	173 795	69 654	12 591	-	859 798
Dépôts à vue en devises	579 657	-	-	-	-	579 657
Bons de caisse en devises	-	1 580	3 354	6 712	-	11 646
Comptes à terme en devises	-	21 016	23 336	5 317	-	49 669
Comptes de placement en devises	-	151 199	42 964	562	-	194 725
Autres sommes dues à la clientèle en devises	24 101	-	-	-	-	24 101
Dettes rattachées	-	42 907	-	-	-	42 907
Intérêts à payer sur dépôts à vue	-	4 377	-	-	-	4 377
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	-	490	-	-	-	490
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	-	28 102	-	-	-	28 102
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	-	48 530	-	-	-	48 530
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	-	(38 592)	-	-	-	(38 592)
Total	5 029 837	1 007 507	1 258 523	437 975	-	7 733 842

5.12- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 614.490 mDT au 31 décembre 2018 contre 506.437 mDT au 31 décembre 2017. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/20 18	31/12/201 7	Var	%
Emprunts matérialisés	275 778	210 680	65 098	30,9%
Emprunts obligataires	268 710	206 130	62 580	30,4%
Intérêts à payer emprunts obligataires	7 068	4 550	2 518	55,3%
Ressources spéciales	312 735	290 750	21 985	7,6%
Ressources extérieures	121 894	119 467	2 427	2,0%
Ressources budgétaires	228 614	203 977	24 637	12,1%
Ecarts de conversion sur emprunts	(38 451)	(33 962)	(4 489)	(13,2%)
Intérêts à payer sur ressources spéciales	678	1 268	(590)	(46,5%)
Autres fonds empruntés	25 977	5 007	20 970	418,8%
Autres fonds empruntés	14 838	3 958	10 880	274,9%
Intérêts à payer sur autres fonds empruntés	1 363	1 049	314	29,9%
Pension livrée autre que bancaire	9 600	-	9 600	-
Intérêts à payer sur titres cédés en pension livrée	176	-	176	-
Total	614 490	506 437	108 053	21,3%

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	391	-	44 274	202 934	28 179	275 778
Emprunts obligataires	391	-	37 206	202 934	28 179	268 710
Intérêts à payer emprunts obligataires	-	-	7 068	-	-	7 068
Ressources spéciales	228 614	3 897	10 691	41 505	28 028	312 735
Ressources extérieures	-	41 670	10 691	41 505	28 028	121 894
Ressources budgétaires	228 614	-	-	-	-	228 614
Ecarts de conversion sur emprunts	-	(38 451)	-	-	-	(38 451)
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	678	-	-	-	678
Autres fonds empruntés	-	16 201	9 776	-	-	25 977
Autres fonds empruntés	-	14 838	-	-	-	14 838
Intérêts à payer sur autres fonds empruntés	-	1 363	-	-	-	1 363
Pension livrée autre que bancaire	-	-	9 600	-	-	9 600
Intérêts à payer sur titres cédés en pension livrée	-	-	176	-	-	176
Total	229 005	20 098	64 741	244 439	56 207	614 490

5.12.1- Ressources Budgétaires

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2018 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018
Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 443
Impayés en intérêts su FOPRODI & BIRD	1 473
Total	10 916

Notons qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

5.13- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 388 267 mDT au 31 décembre 2018 contre 396 579 mDT au 31 décembre 2017. Ils se présentent comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Etat, impôts et taxes	35 233	23 189	12 044	51,9%
Impôts sur les sociétés	40 782	32 724	8 058	24,6%
Contribution exceptionnelle	5 037	4 423	614	13,9%
Fournisseurs divers	12 219	11 529	690	6,0%
Organismes sociaux	47 258	40 641	6 617	16,3%
Comptes d'ajustement devises passifs	20 943	11 820	9 123	77,2%
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	194	477	(283)	(59,3%)
SWAPS devises	(6 411)	(10 801)	4 390	40,6%
Congés à payer	13 338	11 476	1 862	16,2%
Produits perçus d'avance	7 153	7 893	(740)	(9,4%)
Excédents de caisse	3 629	5 483	(1 854)	(33,8%)
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	1 347	5 644	(4 297)	(76,1%)
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	415	(385)	(92,8%)
Comptes liés à la compensation passifs	95 632	95 258	374	0,4%
Comptes de régularisation et autres comptes d'attente	(2 732)	20 713	(23 445)	(113,2%)
Comptes Etatiques créditeurs	44 628	46 581	(1 953)	(4,2%)
Créditeurs divers	34 014	30 401	3 613	11,9%
Fournisseurs d'immobilisations	8 191	7 978	213	2,7%
Provisions pour passifs et charges	27 729	50 682	(22 953)	(45,3%)
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (*)	9 377	9 160	217	2,4%
Provisions pour risque fiscal et social	65	15 675	(15 610)	(99,6%)
Provisions pour pénalités BCT	1 261	2 227	(966)	(43,4%)
Provisions sur engagement par signature	16 171	22 678	(6 507)	(28,7%)
Provisions pour suspens Inter-Siège T24h	855	942	(87)	(9,2%)
Total	388 267	396 579	(8 312)	(2,1%)

^(*) En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, le Groupe a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2018 s'élève à 9.377 mDT contre 9.160 mDT au 31/12/2017.

5.14- Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres revenant au groupe se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Capital social	176 000	160 000	16 000	10,0%
Dotation de l'Etat (1)	133 000	133 000	-	-
(-) Part des minoritaires dans la dotation de l'état		(489)	489	100,0%
Réserves consolidés part du groupe	712 681	521 295	191 386	36,7%
Actions propres et d'auto-contrôle	(203)	(3 053)	2 850	93,4%
Résultat net de l'exercice, part du groupe	165 999	195 040	(29 041)	(14,9%)
Total	1 187 477	1 005 793	181 684	18,1%

5.14.1- Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

(1) En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la règlementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. (Voir note 6-1-2).

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financiers de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la règlementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

Les créances transférées dans le cadre des conventions 133 et 160 ne sont pas prises en compte lors du calcul de ces indicateurs.

5.14.2- Réserves consolidés

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2018 à 712.681 mDT contre 521.295 mDT au 31 décembre 2017. Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Contribution de la mère consolidante	697 929	496 290	201 639	40,6%
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	40 206	40 058	148	0,4%
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 871	14 816	55	0,4%
+ Part du groupe, dans les autres réserves	642 852	442 004	200 848	45,4%
- Part des minoritaires dans le capital libéré	(0)	(589)	588	100,0%
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers (*)	4 226	12 112	(7 886)	(65,1%)
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	20 392	21 253	(861)	(4,1%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs (*)	(9 866)	(8 360)	(1 506)	(18,0%)
Total	712 681	521 295	191 386	36,7%

^(*) La société ZIED est reclassée parmi les filiales relevant du secteur des services financiers. Les chiffres de 2017 ont été retraités pour des raisons de comparabilités

5.14.3- Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de165.999 mDT contre un résultat de même nature de195.040 mDT au 31 décembre 2017. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Contribution de la mère consolidante	168 871	212 510	(43 639)	(20,5%)
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers (*)	(1 630)	(15 487)	13 857	89,5%
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	(867)	(431)	(190)	(44,1%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs (*)	(375)	(1 552)	59	3,8%
Total	165 999	195 040	148 974	76,4%

^(*) La société ZIED est reclassée parmi les filiales relevant du secteur des services financiers. Les chiffres de 2017 ont été retraités pour des raisons de comparabilités

5.14.4- Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	31/12/2018	31/12/2017 ajusté (*)	31/12/2017 publié	Var	%
Bénéfice net de l'exercice (part du groupe)	165 999	195 040	195 040	(29 041)	(14,9%)
Nombre d'actions ordinaires	35 200 000	35 200 000	32 000 000	3 200 000	10,0%
Nombre d'actions propres	9 974	357 803	325 275	(315 301)	(96,9%)
% par rapport aux actions en circulation	0,03%	1,03%	1,03%		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période (1)	35 190 026	34 842 198	31 674 725	3 515 301	11,1%
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	4,717	5,598	6,158	(1,440)	(23,4%)

- (*) Le résultat par action de l'année 2017 est ajusté pour tenir compte du nombre d'action suite à la distribution en 2018 d'actions gratuites et ce pour des raisons de comparabilité.
- (1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.15. Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2018 un montant de 203 mDT contre 3.053 mDT au 31 décembre 2017.

6- NOTES SUR LES ENGAGEMNTS HORS BILAN

6.1- Cautions, avals et autres garanties données (HB1)

Ce poste totalise 1.298.737 mDT au 31 décembre 2018 contre 995.936 mDT au 31 décembre 2017. Il se décompose comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
a- En faveur d'établissements bancaires	339 305	125 221	214 084	171,0%
Contre garanties	258 000	37 000	221 000	597,3%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	81 305	83 221	(1 916)	(2,3%)
Cession créances	-	5 000	(5 000)	(100,0%)
b- En faveur de la clientèle	799 432	710 715	88 717	12,5%
Débiteurs par avals et acceptations	43 503	59 747	(16 244)	(27,2%)
Débiteurs par lettres de garanties	147 009	82 420	64 589	78,4%
Débiteurs par obligations cautionnées	30 854	27 275	3 579	13,1%
Débiteurs par cautions fiscales	52 962	54 109	(1 147)	(2,1%)
Débiteurs par cautions sur marchés publics	510 453	471 375	39 078	8,3%
Avals billets de trésorerie	14 050	15 300	(1 250)	(8,2%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	601	489	112	22,9%
c- En faveur de l'Etat	160 000	160 000	-	-
Créances budgétaires transférées par l'État (*)	160 000	160 000	-	-
Total	1 298 737	995 936	302 801	30,4%

(*) En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

6.2- Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'établit à 1.437.600 mDT au 31/12/2018 contre 803.000 mDT au 31/12/2017. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Titres de créances	869 750	481 000	388 750	80,8%
Bons du trésor	488 350	223 000	265 350	119,0%
Emprunt obligataire 2014	79 500	99 000	(19 500)	(19,7%)
Total	1 437 600	803 000	634 600	79,0%

6.3- Engagements de financement donnés (HB4)

Cette rubrique comporte les crédits aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	8 629	10 953	(2 324)	(21,2%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	8 629	10 953	(2 324)	(21,2%)
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	257 318	331 839	(74 521)	(22,5%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	257 318	331 839	(74 521)	(22,5%)
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	134 830	163 825	(28 995)	(17,7%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	134 830	163 825	(28 995)	(17,7%)
Total	400 777	506 617	(105 840)	(20,9%)

6.4- Engagements sur titres (HB5)

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2018 (1)-(2)	Montant non libéré 2017
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000	2 000
MFC POLE	2 000	2 000	-	1 000
Total	9 328	6 496	2 832	3 832

6.5- Garanties reçues (HB7)

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2018 des éléments suivants:

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Garanties reçues des banques	165 000	145 000	20 000	13,8%
Garanties reçues de l'Etat	1 889 995	1 330 026	559 969	42,1%
Fonds Budgétaires & Dotation	292 338	284 210	8 128	2,9%
SOTUGAR	35 233	31 550	3 683	11,7%
FNG	44 009	45 137	(1 128)	(2,5%)
FGIC	301	283	18	6,4%
FNE	468	412	56	13,6%
G. ETAT	1 517 646	968 434	549 212	56,7%
Garanties reçues de la clientèle	1 662 109	1 711 679	(49 570)	(2,9%)
Garanties Hypothécaires	1 396 264	1 467 274	(71 010)	(4,8%)
Garanties financières	265 845	244 405	21 440	8,8%
Total	3 717 104	3 186 705	530 399	16,6%

6.6- Engagements en devise

Les engagements donnés et reçus en devise arrêtés au 31/12/2018 se présentent comme suit:

Opérations de change au comptant non encore dénouées		
Devises vendues à livrer (comptant)	40 509	30 213
Dinars achetés à recevoir (comptant)	23 600	22 038
Devises achetées à recevoir (comptant)	21 496	20 384
Dinars vendues à livrer (comptant)	3 990	11 913
Opérations de change à terme non encore dénouées		
Devises vendues à livrer (à terme)	26 704	13 851
Dinars achetés à recevoir (à terme)	27 191	12 824
Devises achetées à recevoir (à terme)	20 948	43 957
Dinars vendues à livrer (à terme)	18 328	40 601
Opérations de SWAP		
Dinars à livrer (SWAP)	285 949	172 393
Devise à livrer (SWAP)	24 631	9 756
Devise à recevoir (SWAP)	315 779	191 713

7- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

7.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 841.007 mDT en 2018 contre 617.909 mDT en 2017, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 36,1%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	9 311	7 017	2 294	32,7%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 428	3 455	(27)	(0,8%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	1 173	233	940	403,4%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	4 341	3 266	1 075	32,9%
Report / Déport sur opérations de SWAPS	369	63	306	485,7%
Opérations avec la clientèle	804 925	585 918	219 007	37,4%
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	167 068	128 776	38 292	29,7%
Intérêts sur crédits à la clientèle	637 857	457 142	180 715	39,5%
Autres intérêts et revenus assimilés	26 771	24 974	1 797	7,2%
Total	841 007	617 909	223 098	36,1%

7.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 111.163 mDT en 2018 contre 88.325 mDT en 2017, soit une augmentation de 25,9 %. Elles se décomposent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	62 735	47 597	15 138	31,8%
Commissions sur opérations Monétique	5 864	4 655	1 209	26,0%
Commissions sur opérations de change	947	812	135	16,6%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	3 149	2 869	280	9,8%
Commissions sur location de coffre-fort	20	34	(14)	(41,2%)
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	18 328	15 619	2 709	17,3%
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 464	2 137	327	15,3%
Commissions sur avals billets de trésorerie	241	219	22	10,0%
Commissions de gestion d'OPCVM	365	409	(44)	(10,8%)
Commissions de gestion de fonds à capital risque	45	67	(22)	(32,8%)
Commissions diverses	17 005	13 907	3 098	22,3%
Total	111 163	88 325	22 838	25,9%

7.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 52.159 mDT en 2018 contre 35.371 mDT en 2017. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Gains nets sur titres de transaction	29 713	14 370	15 343	106,8%
Intérêts nets sur Bons du Trésor	29 713	14 370	15 343	106,8%
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	1 430	789	641	81,2%
Dividendes & revenus assimilés	1 520	1 196	324	27,1%
Pertes sur titres de placement	(42)	(63)	21	33,3%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(594)	(816)	222	27,2%
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	546	472	74	15,7%
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	21 016	20 212	804	4,0%
Résultat sur opérations de change	12 868	12 920	(52)	(0,4%)
Commissions sur change manuel	8 148	7 292	856	11,7%
Total	52 159	35 371	16 788	47,5%

7.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 85.029 mDT en 2018 contre 72.228 mDT en 2017, soit une augmentation de 17,7%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	59 332	49 291	10 041	20,4%
Revenus des titres de participation et des titres en rétrocession	8 201	8 091	110	1,4%
Revenus des obligations	13 823	14 840	(1 017)	(6,9%)
Produits de cession de titres	3 673	6	3 667	61116,7%
Total	85 029	72 228	12 801	17,7%

7.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 520.471 mDT en 2018 contre 362.142 mDT en 2017, soit une augmentation de 43,7 %. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(138 079)	(63 109)	(74 970)	(118,8%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(116 844)	(56 624)	(60 220)	(106,4%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(2 673)	(2 128)	(545)	(25,6%)
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(80)	(55)	(25)	(45,5%)
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(18 482)	(4 302)	(14 180)	(329,6%)
Opérations avec la clientèle	(357 094)	(284 006)	(73 088)	(25,7%)
Intérêts sur comptes à vue	(24 341)	(13 493)	(10 848)	(80,4%)
Intérêts sur comptes d'épargne	(129 109)	(98 392)	(30 717)	(31,2%)
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(203 644)	(172 121)	(31 523)	(18,3%)
Emprunts	(23 561)	(14 391)	(9 170)	(63,7%)
Autres intérêts et charges	(1 737)	(636)	(1 101)	(173,1%)
Total	(520 471)	(362 142)	(158 329)	(43,7%)

7.6- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 82.684 mDT en 2018 contre 75.761 mDT en 2017, soit une augmentation de 9,1 %. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(142 908)	(155 936)	13 028	8,4%
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(28 672)	(12 706)	(15 966)	(125,7%)
Autres créances passées en pertes	(113 764)	(144 002)	30 238	21,0%
Reprises de provisions pour créances douteuses	64 430	126 128	(61 698)	(48,9%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(8 583)	(26 481)	17 898	67,6%
Reprises sur provisions diverses	27 248	2 696	24 552	910,7%
Reprises de provisions et d'agios réservés sur créances cédées	110 631	132 653	(22 022)	(16,6%)
Sommes recouvrées au titre des créances passées en perte	2 430	2 078	352	16,9%
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales	(38)	(246)	208	84,6%
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales	35	55	(20)	(36,4%)
Reprises sur provisions sur engagement par signature	6 507	-	6 507	-
Total	(82 684)	(75 761)	(6 923)	(9,1%)

7.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste a totalisé 30.218 mDT en 2018 contre une somme nette positive de 93.381 mDT en 2017. Il se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	(15 068)	(2 010)	(13 058)	(649,7%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	-	(5 013)	5 013	100,0%
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	4 096	948	3 148	332,1%
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	-	2 004	(2 004)	(100,0%)
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	2 059	1 539	520	33,8%
Plus-value de cession portefeuille d'investissement	39 131	95 907	(56 776)	(59,2%)
Gains (perte) sur titres consolidés	-	6	(6)	(100,0%)
Total	30 218	93 381	(63 163)	(67,6%)

7.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 211.575 mDT en 2018 contre 193.360 mDT en 2017, soit une régression de 9,4%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Salaires	(143 653)	(133 514)	(10 139)	(7,6%)
Charges sociales et fiscales	(43 678)	(39 974)	(3 704)	(9,3%)
Autres charges du personnel	(14 152)	(10 660)	(3 492)	(32,8%)
Charges sur assurance IDR	(8 126)	(6 735)	(1 391)	(20,7%)
Charges sur assurance Epargne collective	(1 844)	(2 354)	510	21,7%
Variation des congés à payer	(122)	(123)	1	0,8%
Total	(211 575)	(193 360)	(18 215)	(9,4%)

7.9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les Soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à 11.947 mDT en 2018 contre 765 mDT en 2017. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Profits (pertes) exceptionnels(es)	(5 926)	(704)	(5 222)	(741,8%)
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	(49)	58	(107)	(184,5%)
Déficits de caisse	(14)	(12)	(2)	(16,7%)
Redressement fiscal	(13 229)	(107)	(13 122)	(12263.6%)
Produits non imposables	7 271	-	7 271	-
Total	(11 947)	(765)	(11 182)	(1461,7%)

7.10- Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2018 la charge nette s'élève à 31.168 mDT contre 29 110 mDT en 2017. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	(36 042)	(32 576)	(3 466)	(10,6%)
Résultat net d'impôt différé	4 874	3 466	1 408	40,6%
Total	(31 168)	(29 110)	(2 058)	(7,1%)

8- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

8.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2018, un flux de trésorerie net négatif de 243.850 mDT s'expliquant principalement par :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 469.361 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 612.688 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 188.917 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créditeurs divers ont atteint 231.962 mDT;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 42.917 mDT.

8.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2018 un flux de trésorerie net négatif de 50.290 mDT s'expliquant principalement par :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 79.882 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 101.987 mDT;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 28.185 mDT;

8.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2018, un flux de trésorerie net positif de 44.176 mDT provenant essentiellement de :

- L'émission d'emprunt pour le montant de 83.634 mDT ;
- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 15.133 mDT ;
- Une augmentation des ressources spéciales pour le montant de 6.105 mDT ;
- Le versement de dividendes pour le montant de 11.157 mDT;

8.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 1.207.845 mDT au 31/12/2018 contre aussi un solde négatif de 957.275 mDT au 31/12/2017. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2018:

	solde au 31/12/2018	solde au 31/12/2017	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	105 191	110 163	(4 972)	(4,5%)
- Avoirs en caisse en dinars	45 606	42 501	3 105	7,3%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	6 204	6 499	(295)	(4,5%)
- Avoirs en CCP	203	554	(351)	(63,4%)
- Mouvements IBS	10 739	10 730	9	0,1%
- Correspondants débiteurs en dinars	55 413	59 432	(4 019)	(6,8%)
- Correspondants créditeurs en dinars	(12 974)	(9 553)	(3 421)	(35,8%)
Liquidités en devises :	251 359	118 465	132 894	112,2%
- Caisse en devises	12 950	8 942	4 008	44,8%
- Avoirs à la BCT en devises	211 533	68 323	143 210	209,6%
- Correspondants débiteurs en devises	26 876	41 200	(14 324)	(34,8%)
Emprunts en dinars	(1 451 306)	(894 305)	(557 001)	(62,3%)
Emprunts en devises	(114 829)	(293 978)	179 149	60,9%
Placements inférieurs à 3 mois	1 740	2 380	(640)	(26,9%)
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2018	(1 207 845)	(957 275)	(250 570)	(26,2%)

9- Note sur les évènements postérieurs à l'arrêté des états financiers

L'Assemblé Générale Extraordinaire, réunie le 06/03/2019 a décidé l'augmentation du capital social de la BNA, société mère, d'un montant de 144.000 mDT par l'émission de 28.160.000 actions nouvelles et l'attribution simultanée de 640.000 actions gratuites consécutivement à une incorporation de réserves. Cette augmentation portera le capital social de la banque de 176.000 mDT à 320.000 mDT.

10- Note sur les opérations avec les parties liées

- 1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2018 pour un montant global de 100 millions de dinars détaillé comme suit :
 - Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2018-1 » émis avec recours à l'appel public à l'épargne d'un montant de 100 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Α	5 ans	8,25% et /ou TMM + 2%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
В	7 ans dont deux années de grâce	8,50% et /ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

1.2- Les montants souscrits par les entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2018 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub2018-1	Intérêts 2018
TUNIS-RE	2 000	79
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	5 000	177
Total	7 000	255

- 1.3- La caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2018-1. Le montant souscrit s'élève à 4.000 mDT et les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2018, sont de l'ordre de 167 mDT
- 2- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016 et 2017 se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2009	BNA Sub 2016	BNA Sub 2017-02	Total
Encours au 31/12/2018	666	4 000	3 200	7 866
Intérêts 2018	45	331	270	646

3- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2018, par les entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2018, un montant 123.400 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2018
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	56 000
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	32 400
TUNIS RE	Certificat de dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	35 000
Total			123 400

4- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2018, un montant de 19.200 mille dinars réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Souscription	d'échéance	Encours	Taux
CTAMA	Compte à Terme	30/12/2016	29/12/2021	10 000	7,23%
CTAMA	Compte de Placement	11/01/2017	05/01/2019	250	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	12/05/2017	30/04/2019	8 000	8,05%
CTAMA	Compte de Placement	23/01/2017	12/01/2019	200	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	25/01/2017	19/01/2019	500	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	04/04/2017	30/03/2019	250	7,59%
Total				19 200	

- 5- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.443mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.
- 6- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions. L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2018 à 228.614mDT contre 203.977 mDT au 31 décembre 2017.
- 7- La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.
- 8- La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier sera rétabli.
- 9- Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce en vertu de :
- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.
- L'article 25 de la même loi : Pris en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts

- L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353.642 mDT. Au 31 décembre 2018, l'encours desdites créances s'élève à 81.072mDT.

- **10** La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2018 s'élève à 3.744 mille dinars.
- 11- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2018 s'élève à 3.289 mille dinars.
- 12- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2018	Provisions	Encours net au 31/12/2018
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	675	450	450	900
FDS DEV IRADA Elkef	2010	675	450	450	900
Total		1 350	900	1 350	1 800

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 9.517 dinars hors taxes.

13- L'encours des montants souscrits par les entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016 et 2017, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31 décembre 2018 comme suit :

Société	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2017-01	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts
TUNIS-RE	4 000	2 000	3 000	400	581
AMI	4 000	400	4 800	400	962
TOTAL	8 000	2 400	7 800	800	1 543

- 14- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018:
 - 14.1 Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2018 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2018
TUNIS-RE	6 000	6 026
ASSURANCE "AMI"	8 000	8 034
Total	14 000	14 060

14.2 La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2018 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2018
CTAMA	2 000	2 009
Total	2 000	2 009

15- Les soldes des comptes courants ouverts par les entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2018, comme suit :

	Solde au 31/12/2018			Intérêts de l'exercice 2018		
Partie liée	Débiteur	Créditeur	Encaissés	Servis		
TUNIS-RE	-	283	-	35		
AMI	-	1 323	-	29		
GENERALE DES VENTES	-	7	0	-		

16- Les rémunérations servies par la BNA, au cours de l'exercice 2018, aux membres des organes de gestion sont détaillées comme suit :

Nature de la Rémunération	Montants servis en 2018
Jetons de présence (CA)	164
CPAI	38
Comité Exécutif des Crédits	4
Comité interne des Marchés	24
Comité des Risques	55
TOTAL	285

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31/12/2018 (Unité : en 1 000 DT)

	Jusqu'au 31/12/2018	Financier	Immobilier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	841 007	841 007	-	-
PR2 - Commissions (en produits)	111 163	111 163	-	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	52 159	51 911	187	61
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	85 029	83 554	1 472	3
Total produits d'exploitation bancaire	1 089 358	1 087 635	1 659	64
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(520 471)	(519 221)	(867)	(383)
CH2 - Commissions encourues	(1 635)	(1 625)	(7)	(3)
Total charges d'exploitation bancaire	(522 106)	(520 846)	(874)	(386)
Produit Net Bancaire	567 252	566 789	785	(322)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(82 684)	(82 669)	8	(23)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	30 218	28 770	1 447	1
PR7 - Autres produits d'exploitation	25 892	2 067	19 097	4 728
CH6 - Frais de personnel	(211 575)	(202 588)	(5 784)	(3 203)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(88 047)	(66 324)	(19 395)	(2 328)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(10 086)	(9 561)	(363)	(162)
Résultat d'exploitation	230 970	236 484	(4 205)	(1 309)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	(4 799)	(4 651)	-	(148)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(11 947)	(10 828)	(1 026)	(93)
Résultat avant impôt	214 224	221 005	(5 231)	(1 550)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(31 168)	(35 384)	3 327	889
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(4 033)	(4 033)	-	-
Résultat net de l'exercice	179 023	181 588	(1 904)	(661)
Intêrets minoritaires	(13 023)	(14 345)	1 037	285
Résultat net de l'exercice, Part du groupe	165 999	167 243	(867)	(377)
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	-	-	-	-
Résultat après modification comptable, part du groupe	165 999	167 243	(867)	(377)

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31/12/2017

(Unité : en 1 000 DT)

(Unite : en 1 000	(Unite : en 1 000 D1)					
	Jusqu'au 31/12/2017	Financier	Immobilier	Autres		
Produits d'exploitation bancaire						
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	617 909	617 909	-	-		
PR2 - Commissions (en produits)	88 325	88 325	-	-		
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	35 371	35 181	109	81		
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	72 228	72 243	59	(74)		
Total produits d'exploitation bancaire	813 833	813 658	168	7		
Charges d'exploitation bancaire						
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(362 142)	(360 705)	(1 076)	(361)		
CH2 - Commissions encourues	(4 457)	(4 408)	(47)	(2)		
Total charges d'exploitation bancaire	(366 599)	(365 113)	(1 123)	(363)		
Produit Net Bancaire	447 234	448 545	(955)	(356)		
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(75 761)	(74 455)	(1 115)	(191)		
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	93 381	93 311	70	-		
PR7 - Autres produits d'exploitation	64 738	1 782	58 551	4 405		
CH6 - Frais de personnel	(193 360)	(184 832)	(5 435)	(3 093)		
CH7 - Charges générales d'exploitation	(65 934)	(14 824)	(47 986)	(3 125)		
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(7 590)	(6 925)	(500)	(165)		
Résultat d'exploitation	262 708	262 602	2 630	(2 525)		
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	(19 925)	(19 627)	-	(298)		
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(765)	(486)	(39)	(240)		
Résultat avant impôt	242 018	242 489	2 591	(3 063)		
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(29 110)	(26 395)	(2 805)	90		
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(4 432)	(4 432)	-	-		
Résultat net de l'exercice	208 476	211 662	(214)	(2 973)		
Intêrets minoritaires	(13 436)	(14 639)	(219)	1 421		
Résultat net de l'exercice, Part du groupe	195 040	197 023	(433)	(1 552)		
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	-	-	-	-		
Résultat après modification comptable, part du groupe	195 040	197 023	(433)	(1 552)		

INDICATEURS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31/12/2018

(Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2018	Financier	Immobilier	Autres
	4 000 050	1 007 (05	4 (50	
1- Produits d'exploitation bancaire	1 089 358	1 087 635	1 659	64
a- Intérêts	841 007	841 007	-	-
b- Commissions en produits	111 163	111 163	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	52 159	51 911	187	61
d- Revenus du portefeuille d'investissement	85 029	83 554	1 472	3
2- Charges d'exploitation bancaire	(522 106)	(520 846)	(874)	(386)
a- Intérêts encourus	(520 471)	(519 221)	(867)	(383)
b- Commissions encourues	(1 635)	(1 625)	(7)	(3)
3- Produit net bancaire	567 252	566 789	785	(322)
4- Autres produits d'exploitation	25 892	2 067	19 097	4 728
5- Charges opératoires, dont :	(309 708)	(278 473)	(25 543)	(5 692)
a- Frais du personnel	(211 575)	(202 588)	(5 784)	(3 203)
b- Charges Générales d'exploitation	(88 047)	(66 324)	(19 395)	(2 328)
c- Dotations aux amortissements	(10 086)	(9 561)	(364)	(161)
6- Structure du portefeuille	1 652 779	1 641 793	10 665	321
a- Portefeuille titres-commercial	270 554	270 132	109	313
b- Portefeuille d'investissement	1 382 225	1 371 661	10 556	8
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	9 083 401	9 083 401	-	-
8- Encours des dépôts, dont :	7 733 842	7 734 277	(435)	-
a- Dépôts à vue	2 177 128	2 177 563	(435)	-
b- Dépôts d'épargne	2 673 161	2 673 161	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	614 490	598 319	11 805	4 366
10- Capitaux Propres	1 021 478	1 021 478		

INDICATEURS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31/12/2017

(Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2017	Financier	Immobilier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	813 833	813 658	168	7
a- Intérêts	617 909	617 909	-	-
b- Commissions en produits	88 325	88 325	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	35 371	35 181	109	81
d- Revenus du portefeuille d'investissement	72 228	72 243	59	(74)
2- Charges d'exploitation bancaire	(366 599)	(365 113)	(1 123)	(363)
a- Intérêts encourus	(362 142)	(360 705)	(1 076)	(361)
b- Commissions encourues	(4 457)	(4 408)	(47)	(2)
3- Produit net bancaire	447 234	448 545	(955)	(356)
4- Autres produits d'exploitation	64 738	1 781	58 551	4 406
5- Charges opératoires, dont :	(266 885)	(206 581)	(53 921)	(6 383)
a- Frais du personnel	(193 360)	(184 832)	(5 435)	(3 093)
b- Charges Générales d'exploitation	(65 935)	(14 824)	(47 986)	(3 125)
c- Dotations aux amortissements	(7 590)	(6 925)	(500)	(165)
6- Structure du portefeuille	1 561 389	1 548 410	12 752	227
a- Portefeuille titres-commercial	282 636	280 410	2 005	221
b- Portefeuille d'investissement	1 278 753	1 268 000	10 747	6
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	8 589 017	8 589 017	-	-
8- Encours des dépôts, dont :	7 561 193	7 561 193	-	-
a- Dépôts à vue	2 041 383	2 041 383	-	-
b- Dépôts d'épargne	2 470 797	2 470 797	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	506 437	501 430	1 000	4 007
10- Capitaux Propres	810 753	810 753		

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole-BNA-

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe de la Banque Nationale Agricole « BNA »qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2018, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de 1 187 477 KDT y compris le résultat bénéficiaire consolidé net de l'exercice s'élevant à 165 999 KDT

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du **Groupe de la Banque Nationale Agricole** au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2018, les intérêts et revenus assimilés et les commissions portées au niveau du résultat, totalisent 952 170 KDT (soit 87,40% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers 3.2.3 « Comptabilisation des revenus afférents aux créances clients ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2018, les créances s'élèvent à 11 073 217 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1 442 782 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 547 034 KDT.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.2 « La comptabilisation des engagements et des revenus y afférents», la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3-3-Comptabilisation du portefeuille-titres d'investissement

Point clé d'audit :

Le portefeuille-titres d'investissement totalise 1 382 225 KDT au 31/12/2018 et représente un poste important du bilan (12% du total des actifs).

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.3.2 « Portefeuille- titres d'investissement et revenus y afférents », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable des titres à leur juste valeur pour les titres non côtés, et à la valeur de marché pour les titres côtés. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur de ces titres requiert l'exercice d'un jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon la nature des titres concernés, éléments qui diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés et, pour d'autres entités, le cours moyens en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances y rattachées et les provisions pour dépréciation constituent un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ces risques

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction soit fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciations requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

4- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

4-1. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable de 81 072 KDT au 31 décembre 2018.

La moins-value subie par la BNA et correspondant à la différence entre le solde comptable de ces créances et le montant actualisé au taux d'intérêt prévalant sur le marché des encaissements futurs au titre de ces créances conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus et le paragraphe AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, n'a pas été constatée pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2018. (Se *référer à la Note 5.3.5 des états financiers*)

4-2. Parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'État d'un montant de 133 000 KDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 000 KDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provision dégagée par son activité à la fin de l'année 2003.

En application des alinéas 2 et 3 de l'article 28 de la loi 2018-56 portant loi de finances de 2019, une partie des deux conventions qui s'élève à 170 872 KDT (90 277 KDT relatif à la convention de 133 000 KDT et 80 595 KDT relatif à la convention de 160 000 KDT) est rendue exigible sans délais en vue de permettre à l'Etat de libérer par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu, toute souscription à une augmentation de capital de la BNA

A la date du présent rapport, l'équilibre financier de la BNA, dont les conditions sont définies dans les conventions établies entre l'Etat tunisien et la banque, n'est pas encore atteint. En conséquence, l'éventualité de restitution du reliquat de ces montants ne pourrait pas être retenue au 31 décembre 2018.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectué, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration et la direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, et en se basant sur les rapports des commissaires aux comptes des sociétés du Groupe, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du Groupe, susceptibles d'impacter la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2018

Tunis, le 10/04/2019 Les Co-commissaires aux comptes

P/ CSL SAMIR LABIDI P/ ICCA ANIS SMAOUI